



N°30
05/09/2024



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FREDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr
Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr
Suppléance :
FREDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

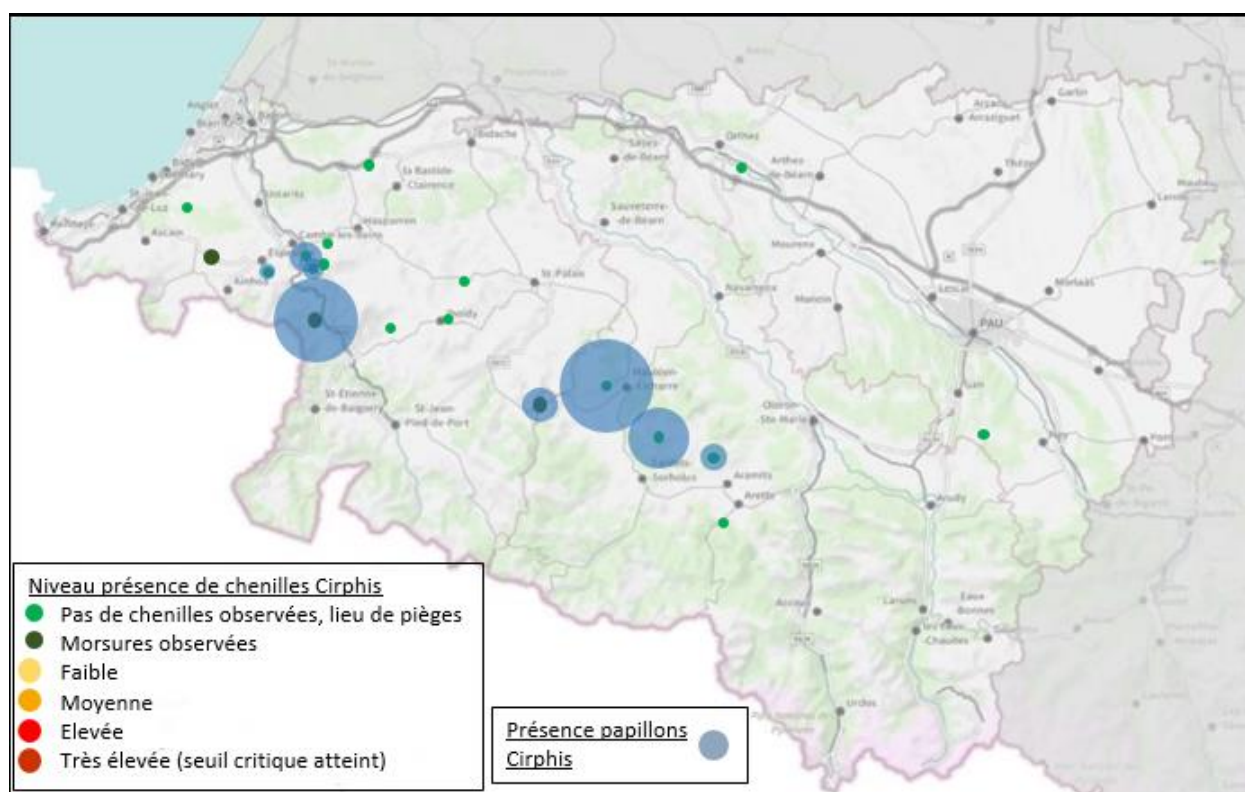
(Cliquer sur les titres pour accéder directement aux paragraphes)

Prairie :

- Semaine du 1^{er} septembre 2024
 - Présence de papillons sur sept sites
 - Traces de morsures sur trois sites

Prairie

- Les observations de la semaine



La surveillance des cirphis continue.

Pour la semaine du 1er septembre, des papillons ont été capturés dans les pièges sur sept sites : ESQUIULE (3), CAMBO (4), GARINDEIN (36 dont 21 femelles et 15 mâles), JUXUE (5 dont 5 femelles et 0 mâle), BIDARRAY (29 dont 12 femelles et 17 mâles), ITXASSOU (1) et LOUHOSSOA (2).



Piège alimentaire de BIDARRAY le 1^{er} septembre 2024 avec principalement des papillons cirphis

Des morsures ont été observées sur trois sites : JUXUE (cf. photo), BIDARRAY et SAINT-PEE-SUR-NIVELLE.



Évaluation du risque

Il faut faire attention ces prochains jours et surveiller l'arrivée des cirphis dans les parcelles afin de savoir au mieux quand il faudra intervenir : le retour des rosées matinales facilite cette détection de très jeunes chenilles, restant si elles sont présentes, collées aux chaussures.

Il est donc important de **rester vigilant**, notamment avec les pluies et orages qui verdissent les prairies.

• **Quelques rappels sur le cirphis**

Les critères de reconnaissance et des conseils pour intervenir sont disponibles dans le bulletin du 5 août.



Le papillon de 3 cm d'envergure est identifiable par sa tache claire sur ses ailes brun-acajou.

• **Pour se tenir informé**

Un **avertissement**, diffusé chaque semaine, permet de suivre l'activité du cirphis à proximité de ses parcelles. Ce bulletin est édité par la Chambre d'Agriculture et diffusé via son site internet. Cette alerte est aussi publiée dans la presse hebdomadaire agricole, affichée par les coopératives, transmise aux radios locales si nécessaire et diffusée via Facebook sur le groupe Prairies.64.

Ce **groupe Facebook Prairies.64** permet d'échanger sur les prairies basco-béarnaises et d'être informé plus rapidement de la présence de chenilles.

Contacts :

Nathalie BARAT-VASSARD : 07.82.35.96.42 // n.barat-vassard@pa.chambagri.fr

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Aquitaine sont les suivantes :

Agriculteurs, Agri Distri Services, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, Terres Inovia, Ets Sansan, Euralis, FREDON 64, FREDON Nouvelle-Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, Gaïa Care Consulting, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".